



**AVENANT AUX
CONTRATS DE PLAN
ÉTAT-REGION 2015-2020
AQUITAINE
-
LIMOUSIN
-
POITOU-CHARENTES**

PREAMBULE

L'élaboration des contrats de plan Etat-Région (CPER) d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes, signés en 2015, a été une opportunité pour l'Etat, les Régions, les Départements et les Agglomérations de partager une vision commune d'aménagement et de développement du territoire.

Dans le cadre de la réforme territoriale voulue par le Président de la République, l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes ont fusionné le 1er janvier 2016, pour créer une seule région, la plus vaste de France.

Cette grande région doit désormais bâtir une stratégie d'ensemble pour préparer son avenir. Ses atouts sont nombreux pour atteindre cette ambition : des filières économiques diverses et innovantes, des compétences de haut niveau, des sites naturels remarquables, un patrimoine culturel et historique riche et un cadre de vie attractif.

Dans le respect des orientations des trois CPER, cet avenant s'inscrit pleinement dans cette démarche en confortant des opérations contribuant au renforcement de la cohésion et au développement de la nouvelle région. Les volets « mobilité multimodale » et « enseignement supérieur, recherche et innovation » ont expressément été ciblés pour leurs impacts en termes d'aménagement du territoire et de compétitivité économique.

Après de nombreux échanges entre l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine, une enveloppe exceptionnelle de 40,438 millions d'euros (27 millions d'euros de crédits de l'État, 13,438 millions d'euros de la Région) a ainsi pu être mobilisée pour ces opérations présentant un caractère stratégique et urgent.

Les opérations retenues à cet effet et faisant l'objet du présent avenant sont les suivantes :

Opérations (M€)	Compléments financiers apportés par l'Etat	Compléments financiers apportés par la Région	Crédits valorisés par l'Etat (AFITF)
Mise à 2 fois 2 voies de la RN 141 entre Chasseneuil sur Bonnieure, Roumazières Loubert et Exideuil	17,478 (BOP 203)	7,600	
Modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux ;	3,000 (BOP 203)	1,800*	
Campus de génie civil d'Egletons	5,022 (BOP 231)	1,000	
Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers.	1,500 (BOP 150)		
Maison des licences de Limoges		0,488	
Régénération de la ligne ferroviaire Niort-Thouars		2,550	2,550
TOTAL	27,000	13,438	2,550

*Des crédits complémentaires, pour un montant de 1,200 M€, seront recherchés auprès d'autres collectivités territoriales.

De plus, des précisions sont apportées à l'article 2.3 du CPER Poitou-Charentes relatif à la modernisation de la ligne Angoulême-Limoges.

Enfin, le présent avenant acte la suppression des crédits PIA contractualisés par l'Etat au titre de l'expérimentation "Partenariat régional d'innovation" (PRI).

Le présent avenant porte les moyens financiers contractualisés par l'Etat et la Région pour les trois CPER, sous la réserve des décisions relatives à l'annualité budgétaire, à :

- pour l'Etat : 1 442,3015 M€.
- pour le Conseil régional : 1 380,047 M€.

D'autres crédits, valorisés par l'Etat et la Région, hors contractualisation, seront mobilisés au profit du territoire régional sur la période du CPER :

- pour l'Etat : 600,385 M€
- pour la Région : 169,700 M€

Dans l'esprit de ce qui précède :

Monsieur Pierre DARTOUT
Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
agissant au nom de l'Etat,

et

Monsieur Alain ROUSSET
Président du Conseil régional
agissant au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine

Vu la loi n°82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°83-32 du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales ou des personnes morales autres que les entreprises publiques et privées ;

Vu les circulaires du Premier ministre n°5670-SG du 2 août 2013, n°5689-SG du 15 novembre 2013 et n°5730-SG du 31 juillet 2014 relatives à la nouvelle génération de contrats de plan Etat-Région ;

Vu les circulaires de la Commissaire générale à l'égalité des territoires du 11 août 2014 et du 3 décembre 2014 ;

Vu le Contrat de plan Etat-Région signé le 4 mai 2015 entre la Préfète de la région Poitou-Charentes et le Président du Conseil régional de Poitou-Charentes, en présence du Premier ministre et de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu le Contrat de plan Etat-Région signé le 28 mai 2015 entre le Préfet de la région Limousin et le Président du Conseil régional du Limousin, en présence du Président de la République ;

Vu le Contrat de plan Etat-Région signé le 23 juillet 2015 entre le Préfet de la région Aquitaine et le Président du Conseil régional d'Aquitaine, en présence du Premier ministre ;

Vu la convention d'application du CPER Limousin relative au volet enseignement supérieur, recherche et innovation signée le 28 octobre 2015 entre le Préfet de la région Limousin et le Président du Conseil régional du Limousin ;

Vu la lettre d'instructions du Premier ministre adressée au Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes le 8 mars 2016 ;

Vu la circulaire du Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, du 7 avril 2016 ;

Vu l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur le projet d'avenant ;

Vu la délibération du Conseil régional n°2016.2399.SP, en date du 24 octobre 2016 portant approbation du projet et autorisant le Président à signer l'avenant aux CPER d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes ;

conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Mise à 2 fois 2 voies de la RN 141 entre Exideuil et Chasseneuil-sur-Bonnieure

L'article 1.2 du CPER Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit afin de financer l'achèvement d'une première phase de travaux et de préparer puis démarrer la seconde :

"1.2) La poursuite de l'aménagement de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Limoges et Saintes : 151,678M€

La liaison entre l'ouest de la France et le couloir Rhodanien se fait par la RCEA, ce qui explique l'importance du trafic de poids-lourds sur la RN 141 à l'est d'Angoulême. Par ailleurs, cet axe est-ouest est déterminant pour assurer une plus grande cohésion de la région notamment en facilitant la liaison, via Angoulême, entre Bordeaux et Limoges, ses deux plus grandes villes.

Sur cette route, seuls 20 km sur la section Chasseneuil sur Bonnieure – Roumazières Loubert – Exideuil ne sont pas encore aménagés en 2X2 voies. Cette situation présente à la fois des risques au regard de la sécurité routière et des difficultés de circulation pour les acteurs du territoire. La priorité d'aménagement en 2X2 voies du tronçon Chasseneuil sur Bonnieure – Roumazières Loubert – Exideuil est la section Roumazières Loubert – Exideuil (première phase) dont le coût est estimé actuellement à 100M€. Cette opération étant bien avancée, elle serait réalisable intégralement sur 2015-2020. Les travaux sur la section Chasseneuil sur Bonnieure - Roumazières Loubert (seconde phase) sont envisagés en toute fin de la période actuelle de contractualisation impliquant de financer à travers le présent CPER, à hauteur de 5 M € les études et les acquisitions foncières.

L'Etat et la Région contractualisent ainsi pour l'achèvement de la première phase et la préparation de la seconde des crédits d'un montant, respectivement, de 61,8 M€ et de 24,2 M€. En outre, l'Etat mobilise une enveloppe de 6,678 M€ pour financer les premiers travaux de la seconde phase.

L'axe économique majeur du département de la Charente se situe entre Cognac et Angoulême. La

RN 141 à l'ouest d'Angoulême constituera la voie d'accès à la gare LGV d'Angoulême pour tout le bassin du Cognac. Le coût total de l'opération pouvant être réalisée sur la période 2015-2020, à savoir la liaison entre la rocade d'Angoulême et la RN 141 au lieu-dit la Vigerie est de 40 M€.

Financeurs	Montant en M€
Etat	76,478
Région	27,200
Département de la Charente	40,000
CDA du GrandAngoulême	5,000
CC de Cognac	3,000
Total	151,678

"

Le récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 1 du CPER Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit :

" L'ensemble des engagements de l'Etat et de la Région au titre du volet routier correspond ainsi à un engagement total de :

Financeurs	Montant en M€
Etat*	198,478
Région	95,700
Total	294,178

* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 1 :

Budgets opérationnels de programme	Montant en M€
Bop 203 – Infrastructures et Services de Transports	198,478

Par ailleurs, dans un objectif de prise en compte de l'environnement, des éventuels reliquats de crédits issus de la mise en oeuvre des grandes opérations d'investissement de ce volet mobilité pourront être affectés à la résorption des points noirs liés à l'émission de nuisances sonores sur les routes nationales."

Article 2 : Modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux

L'article 2.2 du CPER Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit, afin de financer le dépassement de coût validé comme suite à la décision du comité de pilotage de la modernisation de l'axe ferroviaire Nantes-Bordeaux du 18 mars 2016 :

"2.2) Favoriser le transport sur les axes Nord-Sud de la région : 67 M€

Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux : cette ligne est particulièrement dégradée, notamment entre La Rochelle et la Roche-sur-Yon, malgré son caractère stratégique et structurant, notamment pour le TET entre Nantes et Bordeaux. Les études exploratoires liées à cette opération ont été conduites dans le cadre du CPER 2007-2013 des Pays de la Loire. Le coût global de l'opération

pourrait être de près de 250M€. Au regard des capacités de financement des différents partenaires, il est décidé de conduire dans le cadre du CPER 2014-2020 une première étape de 138M€ de travaux dont **46M€** relèveraient de Poitou-Charentes. Cette première étape doit aboutir à un niveau de rénovation des voies compatible avec une circulation des trains dans des conditions normales de vitesse et de sécurité.

Modernisation de la signalisation entre La Rochelle et Saintes : le système de signalisation obsolète ne permet plus de répondre au besoin de trafic entre La Rochelle et Rochefort, il est donc nécessaire de le modifier afin de proposer des sillons de qualité aux TER et aux TET. Le coût des travaux est de 21M€.

Financeurs	Montant en M€
Etat	13,000
Région	25,800
Département de la Charente-Maritime	12,200
Financement complémentaire à mobiliser auprès de collectivités territoriales infrarégionales	1,200
CDA de La Rochelle, Saintes et Rochefort-Océan	4,800
SNCF Réseau	10,000
Total	67,000

"

Article 3 : Modernisation de la ligne ferroviaire Angoulême-Limoges

L'article 2.3 du CPER Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit :

"2.3) Améliorer les liaisons ferroviaires avec Limoges : 19M€

A la suite des travaux de modernisation qui ont été réalisés au cours de la dernière période de programmation sur la ligne Angoulême-Limoges, il pourrait être proposé en priorité de réaliser les travaux les plus urgents de rénovation de la voie afin de permettre le maintien de la capacité de cette ligne. Seront consacrés à cette opération : **19M€**.

Financeurs	Montant en M€
Etat	6,000
Région	6,000
SNCF Réseau	7,000
Total	19,000

"

Article 4 : Régénération de la ligne fret Niort-Thouars

Un article 2.5 est ajouté au CPER Poitou-Charentes :

" 2.5) Régénération de la ligne fret Niort-Thouars

L'opération consiste à régénérer la ligne spécialisée fret entre Niort et Thouars dans le département des Deux-Sèvres, qui assure notamment la desserte de grandes entreprises de granulats à l'échelle du grand sud ouest de la France. Le projet, d'un montant de 8,5 M€, sera financé par l'Etat hors CPER (AFITF) sur les crédits dédiés à la relance du réseau capillaire fret à hauteur maximale de 30% du montant des travaux. Il sera financé par la Région, dans le cadre du CPER, pour le même montant soit 2,55 M€, et par SNCF Réseau à hauteur de 0,6 M€. Le complément de financement est recherché auprès des autres collectivités territoriales et des industriels."

Le récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 2 du CPER Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit :

"L'ensemble des engagements de l'Etat et de la Région au titre du volet ferroviaire correspond ainsi à un engagement total de :

Financeurs	Montant en M€
Etat*	100,200
Région	177,850
Total	278,050

*Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 2 :

Budgets opérationnels de programme	Montant en M€
BOP 203 – Infrastructures et Services de Transports	100,200

En outre, l'Etat valorise 2,550 M€ de l'AFITF pour la régénération de la ligne fret Niort-Thouars ."

Article 5 : Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers

L'article 5 du CPER Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit pour affecter une enveloppe complémentaire de 1,5M€ destinée à financer les travaux de réhabilitation de l'ENSMA :

"Article 5 – Structurer des campus attractifs et fonctionnels par une politique de site dynamique (32,9M€)".

"Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 5

Financeurs	Montant en M€
Etat*	11,100
Région	21,800
Autres, dont le Département des Deux-Sèvres	A définir
Total	32,900

L'enveloppe contractualisée de 11,1 M€ mobilisée par l'Etat pour l'immobilier de l'enseignement supérieur concerne exclusivement les opérations portées par le CROUS, l'Université de La Rochelle, l'ENSMA et l'EESI. Elle est complétée par les crédits déclinés au travers de la dotation récurrente liée à la dévolution du patrimoine de l'Université de Poitiers (64,8 M€) et des enveloppes

apportées directement par les organismes de recherche (INRA-IFREMER-CNRS).

L'enveloppe de la Région concerne l'ensemble des opérations, tous opérateurs confondus.

*Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 5

Budgets opérationnels de programme	Montant en M€
BOP 150 – Formations supérieures et recherche universitaire	7,320
BOP 231 – Amélioration de la vie étudiante	1,980
BOP 224 – Transmission des savoirs	1,800
Total	11,100

"

Le reste de l'article est inchangé.

Article 6 : Campus de génie civil d'Egletons et Maison des licences de Limoges

La maquette financière du volet "Enseignement supérieur, Recherche et Innovation" du CPER Limousin est modifiée ainsi qu'il suit afin de financer la rénovation du campus de génie civil d'Egletons et de contractualiser les crédits régionaux dédiés à l'aménagement de la Maison des licences de Limoges :

"

Programme LOLF Thématiques	Crédits Etat (M€)	Crédits Région (M€)
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	21,687	17,753
150 – Formations supérieures et recherche universitaire 231 – Vie étudiante	17,222	13,288
172-Recherche	3,665	4,465
Crédits CNRS	0,800	
Crédits INRA	à déterminer	

"

Le reste du volet "Enseignement supérieur, Recherche et Innovation" du CPER Limousin est sans changement.

L'article 2.5 de la convention d'application du CPER Limousin relative au volet "Enseignement supérieur, Recherche et Innovation est modifié ainsi qu'il suit :

"Conformément aux engagements contractualisés dans le CPER, les financements Etat-Région s'établissent comme suit :

En M€ Volet Immobilier Disponible	Besoins	Etat 17,222	Région 13,288
Maison des licences (dossier dès 2015)	11,400	2,612	8,788
Campus "Chimie" (dossier dès 2015)*	8,000	0,000	3,500
Campus Egletons ES	7,500	7,500	0,000
Campus Egletons Vie Etudiante **	8,110	7,110	1,000
Campus de Vanteaux***	7,000	0,000	7,000
Sous-total Immobilier	42,010	17,222	20,288

* Un accompagnement FEDER (PO FEDER 2014-2020) est envisageable pour le projet Campus "Chimie".

** Ce projet se décompose en deux volets : un premier, d'un montant de 7,110 M€ financé par l'Etat, qui porte sur la réhabilitation du Campus de génie civil, et un second, d'un montant de 1,000M€ financé par la Région, qui porte sur l'impact sur les bâtiments du lycée (mise à disposition de locaux du Lycée Pierre Caraminot, aménagements induits)

*** Pour mémoire, cette opération est identifiée dans le CPER Limousin mais ne fait pas l'objet de crédits contractualisés.

Le reste de l'article 2.5 de la convention est inchangé.

Article 7 : Programme des investissements d'avenir – Partenariat régional d'innovation

Les dispositions relatives au programme des investissements d'avenir "Partenariat régional d'innovation" (PRI) inscrites au sein des CPER d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes sont abrogées pour acter la désinscription des crédits contractualisés par l'Etat au titre du PRI.

La participation régionale contractualisée dans les CPER Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, demeure, quant à elle, inchangée. Elle permettra d'appuyer l'amélioration de la performance industrielle des entreprises régionales et leur accompagnement vers un nouveau modèle d'usine à la fois compétitif, humain et respectueux de l'environnement.

Article 8 : Maquettes financières

Les maquettes financières des CPER d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes sont modifiées et remplacées par les maquettes en annexes du présent avenant.

Article 9 : Dispositions générales

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional assurent conjointement la mise en oeuvre du présent contrat.

Les dispositions générales des contrats de plan d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes sont applicables jusqu'au terme de ces derniers.

Le présent avenant prend effet à compter de la signature par l'ensemble des parties.

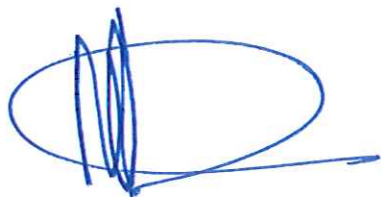
Fait à Bordeaux, le 9 mars 2017

En présence de Monsieur le Premier ministre



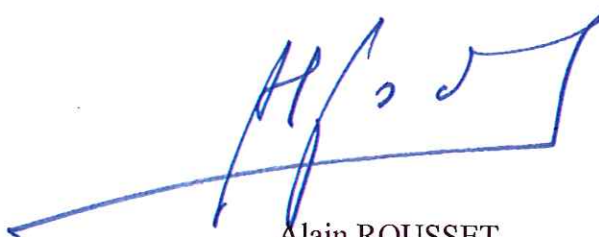
Bernard CAZENEUVE

Le Préfet de la région
Nouvelle-Aquitaine



Pierre DARTOUT

Le Président du Conseil régional
Nouvelle-Aquitaine



Alain ROUSSET

**MAQUETTES
FINANCIERES
-
CPER
AQUITAINE**

Contrat de plan État-Région 2015-2020 En Aquitaine(en M€)		Crédits contractualisés		Total crédits contractuali- sés	Autres financeurs		Crédits valorisés		Crédits européens *	Total
		État	Région		Organismes Opérateurs	Collectivités locales *	État	Région		
Mobilité multimodale										
1.1	Moderniser le réseau routier national	200,500		200,500		152,440	3,760			356,700
1.2	Rénover et moderniser le réseau ferroviaire	121,295	205,295	326,590	126,601	36,250	6,000		69,970	565,411
1.3	Contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand Port Maritime de Bordeaux	14,020	9,000	23,020	18,130	5,900			1,550	48,600
1.4	Mettre le réseau fluvial en sécurité pour les agents, les usagers et les riverains	4,471	3,406	7,877	0,534	0,210				8,621
1.5	Développer les "modes doux" de transport		4,110	4,110	0,000					4,110
1.	Total	340,286	221,811	562,097	145,265	194,800	9,760		71,520	983,442
Enseignement supérieur, recherche et innovation										
2.1.	Vie étudiante	8,450	20,840	29,290	31,780	3,300	7,140			71,510
2.2.	Immobilier enseignement	32,370	36,355	68,725	3,210	13,630				85,565
2.3.	Immobilier recherche	8,550	22,850	31,400	2,400	6,000	16,700			56,500
2.4.	Équipement scientifique pour la recherche	22,012	27,150	49,162	0,000	1,450				50,612
2.5.	Renforcer les écosystèmes combinant toutes les dimensions de l'innovation	2,003	120,000	122,003	0,000		PIA			122,003
2.6.	Renforcer les liens entre science et société		9,000	9,000	0,000	0,000				9,000
2.	Total	73,385	236,195	309,580	37,390	24,380	23,840		45,000	440,190
Transition écologique et énergétique										
3.1.	Efficacité énergétique des bâtiments	8,860	11,000	19,860						19,860
3.2.	Compétitivité énergétique, développement des énergies renouvelables et réduction de l'impact du changement climatique	15,500	40,000	55,500						55,500
3.3.	Économie circulaire et économie des ressources	4,080	3,300	7,380						7,380
3.4.	Prévention des risques naturels	6,980	5,000	11,980						11,980
3.5.	Reconquête de la biodiversité et protection des ressources	153,040	48,500	201,540						201,540
3.6.	Projets territoriaux de développement durable	1,780	11,000	12,780						12,780
3.7.	Éducation à l'environnement et au développement durable	0,680	2,500	3,180						3,180
3.	Total	190,920	121,300	312,220					65,000	377,220
Numérique										
4.1.	Soutenir les réseaux d'initiative public (Plan France THD, hors CPER)					310,500	187,000	105,500	27,000	630,000
4.2.	Mettre à jour la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (Scoran) sur la région Aquitaine	0,250		0,250						0,250
4.3.	Soutenir le déploiement de la plate-forme d'information géographique mutualisée en Aquitaine (Pigma)	0,100	0,780	0,880					1,900	2,780
4.4.	Résorber les zones blanches téléphonie mobile	0,228	0,000	0,228						0,228
4.5.	Aquitaine Cultures Connectées	1,620	1,710	3,330						3,330
4.	Total	2,198	2,490	4,688		310,500	187,000	105,500	28,900	636,588
Innovation, filières d'avenir et usine du futur										
5.1	Plan national « usine du futur »						40,000			40,000
5.2	amélioration de la performance industrielle des entreprises régionales, accompagnement vers un nouveau modèle d'usine à la fois compétitif, humain et respectueux de l'environnement	0,000	10,000	10,000						0,000
5.	Total	0,000	10,000	10,000	0,000	0,000	40,000			60,000
Volet territorial										
6.1	Réduction des inégalités territoriales(actions relevant du seul volet territorial)	11,700	30,000	41,700						41,700
6.2	Accompagner le développement de la métropole de Bordeaux(actions relevant du seul volet territorial)	16,462	2,200	18,662		29,544	21,530			69,736
6.3	Gestion intégrée du littoral	6,400	6,400	12,800						12,800
6.4	Pays Basque(actions relevant du seul volet territorial)	4,916	6,936	11,852			1,480			11,852
6.5	Politique de la ville et renouvellement urbain	16,000	16,000	32,000						32,000
6.6	Soutien à des projets culturels spécifiques	2,800	4,450	7,250		1,200	0,825			9,275
6.7.	Expérimentation « territoire catalyseur d'innovation »	3,047		3,047						3,047
6.	Total	61,325	65,986	127,311	0,000	30,744	23,835		40,000	221,890
Emploi										
7.1	Développement du Service Public Régional de l'Orientat (SPRO)									
7.2	Connaissance des besoins des filières, des entreprises et des territoires et évaluation des politiques d'orientation, de formation et d'emploi	3,000	15,620	18,620						18,620
7.3	Appui aux filières structurantes et aux territoires en mutation	3,000	15,900	18,900						18,900
7.4	Sécurisation des parcours et soutien à la performance industrielle des entreprises	2,200	5,100	7,300						7,300
7.5	Soutien au développement de l'emploi et accompagnement des chômeurs vers l'emploi	0,000	6,800	6,800			Pôle Emploi			6,800
7.	Total	8,200	43,420	51,620					5,000	56,620
Total CPER 2015-2020		676,314	701,202	1377,516	182,655	560,424	284,435	105,600	255,420	2765,950
État : BOPs, VNF, ADEME, Agence de l'eau Adour-Garonne,										
Autres crédits contractualisés État : CNRS, CEA , Inra, PIA (partenariat régional d'innovation), NPNRU (projets d'intérêt régional), Éducation nationale, CNL										
Organismes/Opérateurs: SNCF Réseau, GPMB, Crous, UB, Irstea										
Crédits valorisés État : AFITF, PIA (usine du futur), FSN, PIA (« ville de demain »), hors opération Campus et PIA en matière de formation, de recherche et d'innovation										

**MAQUETTES
FINANCIERES
-
CPER
LIMOUSIN**

TABLEAU DES ENGAGEMENTS ETAT REGION au CPER LIMOUSIN 2015-2020

Crédits contractualisés	Crédits Etat (en M€)	Crédits Région (en M€)
Volet Mobilité Multimodale	133,7	58,1
203 – Infrastructures et services de transports	133,7	58,1
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	21,687	17,753
150 – Formations supérieures et recherche universitaire 231 – Vie étudiante	17,222	13,288
172-Recherche	3,665	4,465
Crédits CNRS	0,8	
Crédits INRA	à déterminer	
Volet Transition écologique et énergétique	29,050	78
113-Action 7-Gestion des milieux et biodiversité	1,91	3,8
217-Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	0,06	1,15
ADEME	8,4	63,87
Fonds Barnier 181 – Prévention des risques	0,8	0,18
Agences de l'eau	16,68	7,8
175-Patrimoine	1,2	1,2
Volet Numérique	0,542	0,542
112-FNADT	0,542	0,542
Volet Emploi	5,2	5,2
103-Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	5,2	5,2
Volet innovation, filières d'avenir, usine du futur	/	10
Volet territorial	30,6248	47,7
112-FNADT	22,3	45
112-Revitalisation des centres bourgs	0,534	
ANRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain – projets d'intérêt régional	5	
112 – Territoire catalyseur d'innovation "hydrogène énergie de demain"	0,3625	à déterminer
131 - Création artistique	2,43	2,7
Total général – crédits contractualisés	220,8055	217,295
	438,1005	

**MAQUETTES
FINANCIERES
-
CPER
POITOU-CHARENTES**

		Crédits contractualisés				Crédits valorisés				
		État (programme LOF et opérateurs)	Région	Autres collectivités (éventuellement)	État (crédits nationaux)	État (crédits déconcentrés)	Région	Autres publics	Union Européenne	TOTAL
Volet Mobilité multimodale		313 388 000 €	273 550 000 €	200 100 000 €				68 700 000 €		858 538 000 €
Article 1 - Routier		198 478 000 €	95 700 000 €	91 000 000 €						385 178 000 €
Article 2 - Ferroviaire		102 750 000 €	177 850 000 €	99 000 000 €				40 400 000 €		420 000 000 €
Article 3 - Portuaire		12 160 000 €		10 100 000 €				28 300 000 €		50 560 000 €
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation		17 230 000 €	36 800 000 €		86 900 000 €				36 000 000 €	176 930 000 €
Article 4 - Recherche, innovation et transfert		6 130 000 €	15 000 000 €	A définir	22 100 000 €				30 500 000 €	73 730 000 €
Article 5 - Programme immobilier		11 100 000 €	21 800 000 €	A définir	64 800 000 €				5 500 000 €	103 200 000 €
Volet Transition écologique et énergétique		162 690 000 €	94 300 000 €						151 600 000 €	408 590 000 €
Article 6 - Efficacité énergétique et MDE		8 300 000 €	23 200 000 €						98 500 000 €	98 500 000 €
Article 7 - Énergies renouvelables		8 000 000 €	33 300 000 €						67 000 000 €	41 300 000 €
Article 8 - Économie circulaire		7 200 000 €	10 000 000 €						17 200 000 €	17 200 000 €
Article 9 - Ressources en eau et biodiversité		130 290 000 €	15 600 000 €						84 600 000 €	230 490 000 €
Article 10 - Prévention des risques		3 050 000 €							3 050 000 €	3 050 000 €
Article 11 - Projet territoriaux de dév. durable		5 820 000 €	8 200 000 €						14 020 000 €	14 020 000 €
Article 12 - Éducation à l'environnement		30 000 €	4 000 000 €						4 030 000 €	4 030 000 €
Volet Numérique		534 000 €	500 000 €		101 000 000 €		13 100 000 €	109 520 000 €	56 900 000 €	281 554 000 €
Article 13 - Infrastructures THD					101 000 000 €		13 100 000 €	109 520 000 €	46 900 000 €	270 520 000 €
Article 14 - Usages numériques		534 000 €	500 000 €						10 000 000 €	11 034 000 €
Volet Emploi		8 800 000 €	8 800 000 €						3 000 000 €	20 600 000 €
Article 15 - Emploi, formation et réussite éducativ		8 800 000 €	8 800 000 €						3 000 000 €	20 600 000 €
Volet territorial		45 090 000 €	27 600 000 €						26 600 000 €	99 290 000 €
Article 16 - Offre de services en milieu rural		2 500 000 €	5 000 000 €						10 500 000 €	18 000 000 €
Article 17 - Attractivité du territoire		8 360 000 €	12 300 000 €						2 500 000 €	23 160 000 €
Article 18 - Gestion intégrée du littoral		11 430 000 €	1 800 000 €						13 230 000 €	13 230 000 €
Article 19 - Centralité des villes et mobilité durable		8 800 000 €	7 000 000 €	A définir					13 600 000 €	29 400 000 €
Article 20 - Zones urbaines en difficulté		14 000 000 €	1 500 000 €							15 500 000 €
Volet Filières d'avenir, usine du futur, innovation		0 €	20 000 000 €		27 000 000 €				25 000 000 €	72 000 000 €
Article 21 - Soutenir les filières d'avenir et développer l'usine du futur		0 €	20 000 000 €		27 000 000 €				25 000 000 €	72 000 000 €
Total des crédits contractualisés et valorisés		547 732 000 €	461 550 000 €	200 100 000 €	214 900 000 €		13 100 000 €	178 220 000 €	239 100 000 €	1 917 502 000 €

Projets immobiliers CPER 2015-2020

Projets	Porteur du projet	Lieu	Coût estimé (en M€)	Enveloppes (en M€)	
				État	Région
CROUS					
Cité Marie Curie (rue Jean Richard Bloch) : réhabilitation du bâtiment A et rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments	CROUS	Poitiers	5,1	1,98	4,5
Cité Rabelais (rue de la Devinière) : réhabilitation des bâtiments A, B, C et D	CROUS	Poitiers	11		
Total CROUS			16,1		
UNIVERSITE DE LA ROCHELLE					
Construction de la 2ème tranche de l'Institut du Littoral	ULR	La Rochelle	8	5,36	4,35
Aménagement du niveau R+2 du bâtiment Flash/IUAP	ULR	La Rochelle	0,5		
Plan de réhabilitation énergétique et thermique Tranche 1 (2015-2017)	ULR	La Rochelle	4		
Plan de réhabilitation énergétique et thermique Tranche 2 (2018-2020)	ULR	La Rochelle	1,15		
Université La Rochelle			13,65		
ENSMA					
Isolation intérieure de l'ensemble des bâtiments	ENSMA	Poitiers Futuroscope	3,4	1,96	1,53
Création réseau d'eau glacée industrielle - 1ère tranche	ENSMA		0,45		
Remplacement des chaudières	ENSMA		0,33		
ENSMA			4,18		
EESI					
École Européenne Supérieure de l'Image (EESI)		Poitiers et Angoulême	5	1,8	1,8
Organismes de recherche				Crédits valorisés	
FERTICAP : déconstruction/ reconstruction animalerie/ laboratoire/ bureaux	INRA	Rouillé /Lusignan	1,4	Enveloppes apportées par les organismes (1,34)	1,22
PORBIO : déconstruction/ reconstruction bâtiment d'élevage	INRA	Rouillé	1,25		
AVI santé : bâtiment expérimental réhabilitation et démolition/ reconstruction	INRA	Magneraud	0,85		
Réhabilitation station de La Tremblade	IFREMER	La Tremblade	1,64		
Organismes de recherche			5,14		
UNIVERSITE DE POITIERS (Hors CPER : l'Université se substitue à l'État suite dévolution patrimoine)					
Pôle Chimie : démolition/reconstruction mise eaux normes	UdP	Poitiers	10	Dotation État suite dévolution patrimoine	8,4
Pôle éco-gestion : création par restructuration et rénovation	UdP	Poitiers	8		
Secteur Sciences : amélioration de la performance énergétique	UdP	Poitiers	14		
Réseau de maisons des savoirs	UdP	Poitiers	12		
Restructuration du pôle Universitaire charentais	UdP	Angoulême/ La Couronne	3		
Université de Poitiers			47		
TOTAL programme			91,07	11,1	21,8

Proposition Etat-Région pour le volet mobilité du CPER 2015-2020 Poitou-Charentes

Domaine	Période	TOTAL		ETAT (contractualisé 1 et 2 millions)		REGION	Conseil généraux						Communautés d'agglomération et de communes								Autres		
		858,548	313,398	273,550	59,500	60,584	19,500	37,000	5,450	3,000	13,066	0,000	0,000	2,000	0,000	40,400	28,300	0,000					
Ferroviaire	2014-2017	Signalisation Sainte-Angoulême	36,800	13,200	13,500	3,500	1,350			0,450								4,800	0,000				
		Etude contournement ferroviaire de La Rochelle	5,000	1,000	0,000		2,000										10,000	0,000					
		Modernisation ligne Sainte-Royan	30,000	0,000	15,000		5,000										7,000	0,000					
		Modernisation de la signalisation Angoulême-Limoges	19,000	6,000	6,000												6,000	0,000					
		Doublment voie entre Lusignan et Saint-Maixent-l'École	74,500	14,000	45,000				7,500								10,000	0,000					
		Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux	46,000	13,000	11,800		9,484											0,000					
		Modernisation de la signalisation La Rochelle-Saintes	21,000	0,000	14,000		4,000				3,000						0,000						
		Electrification Angoulême-Sainte-Royan	120,000	53,000	35,000	16,000	16,000										0,000						
		Electrification Niort-St-Jean d'Angély-Saintes	62,000	0,000	35,000		15,000	12,000									0,000						
		Régénération de la ligne Niort-Thouars	8,500	2,550*	2,550												0,600	0,000					
Routier	2014-2017	RN10 - Relignes-Chénac-neux + PMM 2009-2014	68,500	41,000	7,300													0,000					
		RN10 - Aménagement des carrefours	20,000	20,000	0,000												0,000						
		RN141 - Cognac-Angoulême	40,000	0,000	3,000	21,000				5,000	3,000						0,000						
		RN147 - Déviation de Lusac-Iles-Châteaux	94,000	33,000	26,000				35,000								0,000						
		RN150 - lien avec la rocade de Saintes	10,000	3,000	3,000		3,000				1,000						0,000						
		RN141 - Déviation Chasseneuil-sur-Boisneuve/Roumazières-Jolibois/Valdrenail	111,678	68,473	24,200	19,000											0,000						
		RN147 - Accès sud est de Poitiers	6,000	1,000	1,300				2,000							2,000	0,000						
		RN 11 - Déviation de Mauze et aménagements RND45	16,000	0,000	16,000												0,000						
		RN150 - Liaison Saujon-Royan	4,000	4,000	0,000		0,000						0,000				0,000						
		Quai n°2 de l'axe S1/Marc	10,570	3,170	0,000		1,850									3,500	0,000						
Portuaire	2014-2017	Développement du pôle de réparation et construction navale	3,000	0,000	0,000											1,000	0,000						
		Aménagement de la Repentie	8,000	3,000	0,000											5,000	0,000						
		Modernisation du réseau ferroviaire portuaire	4,000	1,000	0,000		1,000									1,000	0,000						
		Développement du terminal de Chef de Baie	25,000	5,000	0,000		2,000									16,000	0,000						

1) A la demande du Conseil régional : opération de désenclavement du nord de la Charente-Maritime à hauteur de 15 M€

2) Les études de l'axe routier Bressuire - Poitiers - Linoges et du contournement routier du nord de Niort seront financées en dehors du CPER

Pour les trois opérations : *Assigment - Saint-Médard, électrification Angoulême - Saintes - Royan, électrification Niort - Saint-Jean d'Angély - Saintes*, la part des CG s'entend comme une enveloppe départementale. Il revient à chaque CC de répartir cette enveloppe avec les participations des intercommunalités concernées.

TOTAL

858,548

TOTAL

Ferroviaire

Routier

Portuaire

Cumul des trois volets